

QUESTIONS DE PERSONNEL

(séance publique)

A) Création de Poste

1) Secrétariat, service Archives :

Création d'un poste d'archiviste sous le régime du salarié assimilé à la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, administratif auprès du service Archives.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 3 juin 2021.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Collecter, étudier, classer et conserver les documents originaux produits par les services communaux (état civil, Biergeramt, etc.) ;
- Communiquer les archives officielles au travers de leur numérisation ou micro-filmage et leur mise à disposition sur un site Internet dédié ;
- Documenter et mettre en valeur les archives multi-supports relatives à l'histoire de la Ville passée (époque industrielle notamment), présente et future ;
- Conception et réalisation du projet de mise en place des archives communales administratives et historiques (les archives communales ont la particularité de réunir une photothèque publique, portant notamment sur le passé industriel d'Esch), ainsi que du nouveau système d'archivage ;
- Collaboration avec les différents services communaux mais aussi avec le Collège des bourgmestre et échevins.

Les tâches énumérées ci-dessous ne sont nullement exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins de service.

Le profil requis pour le futur titulaire :

- Etre détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent d'archiviste,
- Maîtrise parfaite d'au moins un des 3 langues administratives (luxembourgeois, allemand ou français), ainsi que de la langue anglaise,
- Maîtrise des outils informatiques courants et spécifiques au métier : Excel, Word, Outlook, etc.
- Bonne connaissance et maîtrise des techniques, procédures et normes du traitement des archives ;
- Bonne connaissance des normes et pratique de l'archivage électronique ;
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires,
- Connaissance des règles de gestion des archives et des aspects juridiques de leur traitement,
- Connaissance des principes de la gestion de projet,
- Une formation managériale, ainsi qu'une expérience confirmée dans un service Archives seront considérées comme un atout.
- Etre capable de gérer les priorités,
- Avoir le sens de l'organisation,
- Disposer d'un esprit d'analyse et de synthèse prononcé,
- Faire preuve de rigueur, diligence et précision,
- Savoir travailler de manière autonome et en équipe,
- Avoir le sens de la discrétion,
- Gestion de projet et engagement.

2) Département des travaux municipaux, Parc Animalier.

Création sous le régime du salarié à tâche manuelle d'un poste d'artisan (DAP en menuiserie bois ou métaux ou charpenterie)

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 18 mai 2021.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Petits travaux d'entretien et de réparation dans tous les bâtiments du Site « Escher Déierepark » et des « Escher Bamhaiser », tel que :
 - menuiserie en bois
 - menuiserie métallique
 - serrurerie
 - installations sanitaires
 - installations électrique basse tension
 - peinture
 - maçonnerie
- Organisation et gestion du stock de matériel d'atelier, tel que quincaillerie et toutes les pièces pour réaliser les travaux d'entretien.
- Contrôle et surveillance quotidien de toutes les installations du site
- Montage, entretien et réparation de diverses clôtures d'enclos
- Construction de petits objets pour les animaux, tel que cages et d'autres séparations (soit en métal, soit en bois)
- Petit travaux de maçonnerie
- Nettoyage des étables
- Entretien des alentours
- Support de l'équipe des soigneurs animalier au cas de besoin du service (nourriture, et assistance aux soins)

Suppression par voie de conséquence auprès du Parc Animalier du poste d'agent polyvalent après le départ de l'actuel titulaire.

3) Théâtre Municipal - Equipe technique :

Création d'un poste de salarié artisan :

Création sous le régime du salarié à tâche manuelle d'un poste d'artisan (DAP de serrurier ou menuisier ou métier similaire)

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 31 mai 2021.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Montage et démontage de décors
- La fabrication et le montage de constructions métalliques divers en acier, inox et aluminium
- Lecture de plans de fabrication
- Assemblage et pose de structures et éléments métalliques, en combinaison avec d'autres matériaux
- Utilisation d'outils électroportatifs et de machines d'atelier
- Transports en général
- Tous les autres tâches en relation avec la scène

Suppression par voie de conséquence auprès du théâtre municipal du poste de salarié artisan après le départ de l'actuel titulaire.

4) Département des travaux municipaux, Espaces Verts

Création de trois postes de salarié artisan :

Création de trois postes de salarié artisan (classement dans la carrière H3) dont les nouveaux titulaires sont appelés à remplir la tâche du jardinier.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 1^{er} juin 2021.

B) Réductions du service provisoire

Réduction de la durée du stage de 4 mois de Madame Chiara SCHLEGEL, née le 23 janvier 1997, nommée provisoirement dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1 (rédacteur) avec effet au 1er mai 2020.

Auparavant l'intéressée a été occupée salarié à tâche intellectuelle auprès de l'administration communale de la Ville d'Esch pendant la période allant du 15 octobre 2018 jusqu'au 30 avril 2020 (soit 18 mois \times $\frac{1}{4}$).

L'intéressée peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'elle est appelée à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 4 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

C) Primes d'astreinte

Primes d'astreinte variable.

Fixation de la prime d'astreinte variable pour l'exercice 2020. (voir relevé en annexe).

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2021.
Service du personnel.